

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 6 mai 2019 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présents les conseillers Richmond Viau, Deborah Beattie, Maude St-Hilaire, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Le conseiller Jean Pierre Bergeron est absent.

Sont également présents la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc, et plusieurs membres de la communauté.

2019-05-80 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 6 MAI 2019

1. Agenda
2. Procès-verbal du 1^{er} avril 2019
3. Comptes payables
4. Règlements :
 - a) Adoption du règlement no. 321 Rémunération des élus
5. Présentation des faits saillants 2018
6. Retrait du domaine public, lot 5 366 738, partie ancienne route 219
7. Vente du lot 5 366 738 en parties.
8. Résultats d'appels d'offre public – construction du garage municipal
9. Constitution du comité conjoint en sécurité civile
10. Constitution de l'organisme municipale en sécurité civile
11. Autorisation de dépenses
 - a) Administration : Publication journal le Coup d'Œil
 - b) Voirie :
 1. Achat sel de déglçage chemin hiver 2019-2020
 2. Achat coupe bordure
 3. Achat tondeuse
 4. Aménagement rampe d'accès Eco Centre
 5. Travaux à effectuer ; station de pompage
 - b) Service des incendies
 - c) Appuis financiers, dons et commandites :
 1. Parc Safari – Aide aux entreprises
 2. Foire de Havelock 2019
12. Rapports mensuels
 - a) Inspecteur de la voirie
 - b) Inspecteur municipal en bâtiment
 - c) Service des incendies
13. Sujets divers
14. Correspondance
15. Période des questions
16. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté.

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 13, "Sujets divers", ouvert.

**2019-05-81 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 1^e AVRIL 2019**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté.

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 1^{er} avril 2019, tel que déposé.

2019-05-82 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2019, ou par une appropriation de surplus ;

201900172	2019-04-02	Village de Hemmingford	17 994.01 \$
201900173	2019-04-02	André Barrière	520.00 \$
2019000174 & 201900175		Payables 1 avril	
201900176	2019-04-05	Infotech	425.41 \$
201900177	2019-04-05	La Société d'histoire des XI	200.00 \$
201900178	2019-04-05	Go Le Grand défi	200.00 \$
201900179	2019-04-08	Remboursement client au crédit	105.66 \$
201900180	2019-04-10	Ministère du revenu du Québec	6 151.39 \$
201900181	2019-04-10	Receveur Général du Canada	2 573.34 \$
201900182	2019-04-12	Hemmingford Golf Club 2019	15 000.00 \$
201900183	2019-04-12	Bell Canada	146.08 \$
201900184	2019-04-12	Bell Mobilité	36.88 \$
201900185	2019-04-12	Hydro-Québec	2 230.95 \$
201900186	2019-04-12	Rona (FCDQ)	119.26 \$
201900187	2019-04-12	CIBC Visa	2 755.67 \$
201900188	2019-04-30	Bell Canada	104.74 \$
201900189	2019-05-06	Aréo-Feu Ltée	53.52 \$
201900190	2019-05-06	ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	9 295.73 \$
201900191	2019-05-06	Dunton Rainville	2 836.39 \$
201900192	2019-05-06	Électricité Pierre Fortin	238.85 \$
201900193	2019-05-06	Fonds d'information	24.00 \$
201900194	2019-05-06	Village de Hemmingford	1 680.47 \$
201900195	2019-05-06	Martech Inc.	69.56 \$
201900196	2019-05-06	Perron et fils Inc.	164.30 \$
201900197	2019-05-06	Pierre Martin	850.00 \$
201900198	2019-05-06	P'tit Moteur J.P.	678.34 \$
201900199	2019-05-06	Recy Compact Inc.	15 918.55 \$
201900200	2019-05-06	Somac Diesel performance Inc.	960.08 \$
201900201	2019-05-06	Dubuc Sylvie	183.39 \$
201900202	2019-05-06	Hemmingford Fire services	7 340.40 \$
201900203	2019-05-06	Municipalité de Napierville	1 401.84 \$
201900204	2019-05-06	Dery Telecom	175.87 \$
201900205	2019-05-06	LLG CPA Inc.	12 308.07 \$
201900206		Annuler	
201900207	2019-05-06	Groupe Ultima Inc.	148.00 \$
201900208	2019-05-06	JALEC INC.	571.37 \$
201900209	2019-05-06	Mecanique Hemmingford	640.33 \$
201900210	2019-05-06	BUDGET PROPANE	161.47 \$
201900211	2019-05-06	Pétrolière Impériale - ESSO	1 018.68 \$
201900212	2019-05-06	André Barrière	480.00 \$
201900213	2019-05-06	HAMSTER	119.29 \$
201900214	2019-05-06	SPCA Roussillon	114.98 \$
201900215	2019-05-06	Prudent mesures d'urgence et sécurité civile inc.	6 013.77 \$
201900216	2019-05-06	Imprimerie CCL	622.01 \$
201900217 & 201900218		Payables 3 juin	
201900219		Annuler	
201900220	2019-05-06	NEIL LAMB	778.24 \$
		LaBarge Agency - US money order	1 889.62 \$
		Paie des employés	15 702.25 \$
			<u>131 002.76 \$</u>

IL EST PROPOSÉ la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté.

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 131 002,76 \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

2019-05-83 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.321 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO.257-C ET TOUS SES AMENDÉS, SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement afin de clarifier et de regrouper dans un seul règlement tous les autres amendés au règlement sur le traitement des élus;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion avec dispense de lecture a été donné par le conseiller Jean Pierre Bergeron à la séance régulière du 1^{er} avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié le 3 avril 2019 suite à l'acceptation du projet;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté.

Que le de règlement soit adopté tel que déposé.

PRÉSENTATION DES FAITS SAILLANTS 2018 PAR LE MAIRE

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter, conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'habitation, les faits saillants de l'année 2018 tel que le sommaire des états financiers déposé au procès-verbal du 1^{er} avril 2019.

Inclus dans ce rapport, la rémunération des élus, ainsi que les réalisations pour 2018.

Tel que déposé lors de la séance du conseil le 1^{er} avril 2019 :

Le rapport indique :

des revenus de	2 334 563\$
des dépenses de	1 802 694\$

Et après ajustements pour investissements, résultant dans un surplus de pour l'année 2018.	497 553\$
--	-----------

- **RÉMUNÉRATION DES ÉLUS EN 2018**

Conformément à la loi sur la rémunération des élus, je désire vous informer que pour l'année 2018, le salaire du maire est estimé à 10 309\$ ainsi qu'une allocation de dépenses de 5 154\$.

La rémunération pour M. Paul Viau, en tant que préfet de la MRC des Jardins-de-Napierville, est de 25 824\$ pour l'année 2018 ainsi qu'une allocation de dépense de 12 911\$.

Le salaire annuel moyen pour un membre du conseil est évalué à 3 274 \$ et allocation de dépenses moyennes de 1 637 \$. Les salaires sont basés sur la présence aux séances du conseil et selon le règlement, sont indexés annuellement selon le taux de l'indice du coût de la vie.

Tel que prévu par le règlement 257-C et ses amendements, une rémunération additionnelle de 243 \$ par réunion en 2018 pour les membres des comités de consultation est autorisée, pour un maximum annuel de 10 réunions par conseiller et de 25 réunions pour le maire et maire suppléant, étant membres et participants à chacun des comités du conseil.

RÉALISATIONS EN 2018

- La poursuite des efforts des élus à soutenir le développement résidentiel, commercial, par l'accès à une aide financière aux entreprises déjà implantées dans notre communauté et la promotion du Parc industriel ;
- Accompagnement et participation de la municipalité avec le Conseil des jeunes pour le développement touristique en proposant des projets visant la reconnaissance de Hemmingford comme destination touristique et développement d'une image de marque ;
- La poursuite du programme d'amélioration du réseau routier local, incluant des travaux majeurs sur les chemins Brownlee Nord et Rang 3 et des réparations de chemins fissurés et lignage sur les chemins Hurley et Covey Hill ;
- Participation financière dans le soutien des services de la Coop Solidarité Santé Hemmingford et région ;
- Attribution des services professionnels en architecture et ingénierie pour la construction d'un nouveau garage municipal;
- Entretien et achats d'équipements neufs, au service des incendies et au département de la voirie.

2019-05-84 RETRAIT DU DOMAINE PUBLIC, LOT 5 366 738, PROPRIÉTÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 366 738, qui contient une partie de l'ancienne route 219, propriété de la Municipalité du Canton de Hemmingford ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a proposé de vendre ce lot, en parties aux propriétaires avoisinant et qu'ils ont acceptés en signant une entente de vente ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'arpentage pour cadastrer les trois nouveaux lots créés et plans officiels ainsi que les frais de notaire usuels pour la transaction seront à la charge de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté.

DE RETIRER le lot 5 366 738 du domaine public et d'entreprendre toutes
les démarches pour le vendre en parties aux propriétaires avoisinants
concernés et que la municipalité assume les frais afférents.

**2019-05-85 VENTE DU LOT 5 366 738, PORTION DE L'ANCIENNE
ROUTE 219**

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 366 738, qui contient une partie de l'ancienne
route 219 et propriété de la Municipalité du Canton de Hemmingford :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a proposé de vendre ce lot, en parties
aux propriétaires avoisinant et qu'ils ont acceptés en signant une entente de
vente;

CONSIDÉRANT QUE les trois propriétaires avoisinants concernés
achèteront chacun une partie du lot 5 366 738 pour un montant de 100\$
chaque (payable à la municipalité lors de la signature de l'acte notarié) :

- M. Pierre Gagné, propriétaire du lot 5 366 739
 - o Portion concernée : 670,4 m²
- M. Christopher Levie, propriétaire du lot 5 366 737 à l'adresse 710
route 219
 - o Portion concernée : 1 276 m²
- M. Pierre Leduc et Mme Claudine Dubé, propriétaires du lot
5 366 740 à l'adresse 718 route 219
 - o Portion concernée : 224,7m²

CONSIDÉRANT QUE les frais de notaire et arpentage usuels seront
assumés par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les trois propriétaires, ainsi que la directrice générale
ont signé l'entente proposée de promesse d'achat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté.

DE VENDRE pour un montant de 100\$, prix de l'évaluation municipale
courante, à chacun des trois propriétaires concernés, les parties du lot
5 366 740. La directrice générale, Sylvie Dubuc, est autorisée à signer au nom
de la municipalité tous les documents notariés relatifs à cette transaction.

**2019-05-86 RÉSULTAT, APPEL D'OFFRES PUBLIC , CONSTRUCTION
DU GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le 2 mai à 14h00 était la date limite du dépôt des
soumissions pour la construction du garage municipal ;

CONSIDÉRANT QU'UNE soumission d'un entrepreneur général a été reçu
pour l'heure et la date indiquée, que la conformité sera vérifiée et que des
discussions seront entreprises dans le but d'évaluer le projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté.

D'ENTREPRENDRE des discussions afin d'évaluer le projet de construction
du garage municipal.

2019-05-87 CONSTITUTION DU COMITÉ MUNICIPAL CONJOINT DE SÉCURITÉ CIVILE (CMSC) CANTON ET VILLAGE

CONSIDÉRANT la demande de planification de sécurité civile entreprise conjointement par les municipalités du Canton et du Village de Hemmingford;

CONSIDÉRANT la nécessité de constituer un comité conjoint de planification de sécurité civile afin de collaborer à la réalisation du plan de sécurité civile des municipalités du Canton et du Village de Hemmingford;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Lucien Bouchard, APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau, ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté.

Que le conseil désigne officiellement les personnes suivantes à titre de membres du comité municipal de sécurité civile Village-Canton :

- Mme Sylvie Dubuc, directrice-générale Canton, responsable de la Coordination municipale de sécurité civile;
- Mme Stephanie McAdam, directrice-générale adjointe Canton, responsable de la mission Administration;
- Mme Nancy Lussier, gestionnaire du service incendie , responsable de la mission Secours aux personnes et protections des biens;
- Mme Maude St-Hilaire, conseillère municipale Canton, responsable de la mission Services aux personnes sinistrées ;
- Mme Amélie Latendresse, directrice-générale Village, responsable de la mission Communication et Administration;
- M. Luc Guérin, conseiller Village, mission Support administratif /logistique du centre de coordination ;
- Mme Pascale Giroux, directrice générale adjointe et coordonnatrice de travaux publics Village, missions Services techniques, travaux publics et transport;

2019-05-88 CONSTITUTION DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE (OMSC)

CONSIDÉRANT la démarche de sécurité civile entreprise par la Municipalité du Canton de Hemmingford;

CONSIDÉRANT la nécessité de constituer une organisation municipale de sécurité civile qui aura le mandat de coordonner les efforts de la Municipalité du Canton de Hemmingford lors d'un sinistre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Mineau, APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard, ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté.

Que le conseil désigne officiellement les membres de l'organisation municipale de sécurité civile du Canton de Hemmingford, par leur fonction municipale et responsabilité de mission:

- Mme Sylvie Dubuc, directrice-générale, responsable de la Coordination municipale de sécurité civile;
- Mme Stephanie McAdam, directrice-générale adjointe, responsable de la mission Administration;
- Mme Nancy Lussier, gestionnaire du service incendie, responsable de la mission Secours aux personnes et protections des biens;
- Mme Maude St-Hilaire, conseillère municipale, responsable de la Mission Services aux personnes sinistrées.

2019-05-89 ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE HIVER 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford s'est jointe à un regroupement des municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville pour l'achat de sel à déglacage pour l'entretien des chemins pour la saison hivernale 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des-jardins-de-Napierville a géré l'appel d'offres public regroupé et a reçu les quatre (4) soumissions suivantes pour la fourniture de sel à déglacage pour l'hiver 2019-2020, livré au point de dépôt de chaque municipalité :

**Prix/tonne métrique + taxes,
livré à l'entrepôt municipal**

Compass Minerals Canada Corp	110,84\$/tm + tx
Technologie de dégivrage Cargill	114,43\$/tm + tx
Sel Warwick	119,00\$/tm + tx
K +S Windsor	125,49\$/tm + tx

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford a participé au processus d'achat regroupé pour un montant de 600 tonnes métriques de sel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richmond Viau, APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté.

D'APPROUVER l'achat du sel du plus bas soumissionnaire conforme et l'engagement des frais pour l'achat de 600 /tm métriques de sel à déglacage pour l'hiver 2019-2020, à 110,84\$ la tonne avant taxes, livré par Compass Minerals Canada Corp ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer tout document relié à ce dossier;

DE REMERCIER la MRC des Jardins-de-Napierville d'avoir géré le dossier d'achat regroupé pour les municipalités participantes.

2019-05-90 ACHAT COUPE BORDURE

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un deuxième coupe bordure, compatible avec le premier pour l'utilisation des accessoires , serait utile pour partager les tâches d'entretien avec l'inspecteur en voirie et son assistant;

CONSIDÉRANT QU'UN coupe bordure Husqvarna répondant à ces critères est disponible au montant de 678,34\$, incluant les taxes, chez le détaillant P'TIT MOTEURS JP ENR, à Hemmingford ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseiller Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard, ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté.

D'ACCEPTER l'achat et le paiement de 678,34\$ incluant les taxes montant provenant du budget de la voirie pour 2019.

2019-05-91 ACHAT D'UNE TONDEUDE À PELOUSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est à la recherche d'une tondeuse à pelouse à rayon de braquage zéro, d'une largeur de coupe de 54 pouces;

CONSIDÉRANT QUE le budget prévu pour cet achat est d'environ 6 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le détaillant Husqvarna de Hemmingford, P'TIT MOTEURS JP ENR, offre un modèle intéressant à 4 919,99\$ avec taxes, et Les équipements A. Phaneuf, de Sainte-Martine, un modèle "Zero turn" à 4 770\$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Maude St-Hilaire, APPUYÉ par la conseillère Debiroh Beattie, ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté.

D'ACHETTER le modèle Husqvarna chez P'Tit moteurs JP enr., au montant de 4 319.99\$, sans la taxes, fonds provenant du budget de la voirie 2019 pour les équipements.

2019-05-92 AMÉNAGEMENT D'UNE RAMPE D'ACCÈS POUR VÉHICULES À L'ÉCHO CENTRE.

CONSIDÉRANT QUE le site de l'Écocentre est fréquenté par les résidents, de six à sept fois par année, afin de se débarrasser de matériaux secs, béton, métaux et résidus verts ;

CONSIDÉRANT QUE le conteneur est difficilement accessible par les voitures, les camions pick-up et remorques, pour qu'ils soient vidés de leur contenu ;

CONSIDÉRANT QUE cette rampe faciliterait le déchargement de ces matériaux par les employés municipaux et assurerait une sécurité pour tous les usagers ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de cette rampe d'accès serait :

- six (6) pieds de hauteur aménagée par un muret de blocs de ciment,
- largeur de vingt-quatre (24) pieds,
- longueur de la rampe à déterminer ,
- une surface de trente (30) pieds pour les conteneurs.

CONSIDÉRANT QUE le montant envisagé par l'entrepreneur pour exécuter ces travaux est de 20,000\$ et 6000\$ pour les blocs de béton ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie, ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté.

D'ACCEPTER les travaux de construction pour un maximum de 26,000\$ les fonds provenant du budget de 2019 pour l'entretien à L'Écocentre.

2019-05-93 TRAVAUX STATION DE POMPAGE

CONSIDÉRANT QUE des travaux devront être exécutés en protection incendie à la station de pompage située au Parc industriel :

- Remplacement du régulateur de pression;
- Modification de la conduite pour le nouveau régulateur;
- Remise en fonction du système de façon conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise TYCO Feu et sécurité intégrés, qui a déjà fait des travaux de réparations, vérifications et de remplacement d'équipement, offre une soumission de 2 852\$ avant les taxes, pour réaliser les travaux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire. APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie, ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté.

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise TYCO Feu et sécurité intégrés et de faire le paiement une fois les travaux complétés, fonds provenant de l'entretien de la station de pompage du budget de 2019.

2019-05-94 SOUTIEN FINANCIER, PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ, PARC SAFARI

CONSIDÉRANT QUE depuis 1972, la contribution économique et sociale du Parc Safari se mesure en emplois créés, en formation des jeunes et en promotion du territoire par l'élaboration de plusieurs nouveaux projets ;

CONSIDÉRANT QUE le Parc Safari a mandaté une firme externe afin d'évaluer un projet de développement économique et social des communautés de la région;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette étude est de 9 280\$ incluant les taxes et que la municipalité pourrait contribuer pour un montant de 4 640\$, 50% de la facture totale ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté.

D'OFFRIR un aide financier au Parc Safari de 4 640\$, les sommes provenant du Programme d'aide au développement des entreprises commerciales et du secteur privé, en vertu du deuxième alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, pour l'année 2019.

2019-05-95 FOIRE HAVELOCK LE 14 SEPTEMBRE 2019

ATTENDU QUE les organisateurs de la Foire Havelock demandent un soutien financier pour aider à couvrir une partie des coûts de la 148^{ième} édition de la Foire annuelle de Havelock, le 14 septembre 2019 ;

ATTENDUE QUE le comité organisateur de la Foire de Havelock, à but non lucratif, fait la promotion par ses bénévoles de l'activité agricole et de la vie rurale aux visiteurs et résidents locaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté.

D'AUTORISER un appui financier de 250\$ afin de supporter la Foire Havelock, montant provenant du budget des dons de l'année 2019.

2019-05-96 OFFRE DE PUBLICATION COUP D'OEIL 40IEME ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT QUE le journal Coup d'Œil fête ses 40 années d'existence et offre de présenter dans un cahier spécial une publication pour un tarif réduit, ¼ de page pour 350\$ ou ½ page pour 950\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la moitié de la dépense serait assumée par la municipalité du Village;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté.

D'ACCEPTER de publier conjointement avec la municipalité du Village un article 1/2 page au montant de 950\$ et d'assurer le paiement de la moitié du forfait choisi pour un montant de 425\$ avant taxes.

2019-05-97 SOUTIEN FINANCIER CAMPING CANNE DE BOIS.

CONSIDÉRANT QUE le camping Canne de bois célébrera ses 65 années d'existence et aimerait souligner l'évènement en offrant gratuitement aux résidents de Hemmingford des feux d'artifice et de l'animation, le soir de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin prochain ;

CONSIDÉRANT QUE le Camping Canne de bois fait connaître et rayonner la région de Hemmingford et offre aux résidents locaux des activités et infrastructures durant la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau, ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté.

D'ACCORDER une aide financière de 3000\$ au Camping canne de bois, montant provenant du budget 2019 pour l'aide aux entreprises locales.

RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES

PÉRIODE DES QUESTIONS

Plusieurs résidents habitant sur le Vieux chemin, sont inquiet de la condition du pavage de leur chemin. Ils demandent au conseil de faire des réparations le plus tôt possible. Le maire les rassure en leur affirmant, qu'une couche de correction devrait se faire d'ici l'automne prochain. Tout dépend du budget.

Une résidente soulève le problème du transport scolaire sur le Vieux Chemin. La directrice générale avisera la compagnie de transport scolaire aussitôt que la résidente lui fournira le nom du transporteur.

Plusieurs résidents soulèvent un problème de nuisance chez un voisin. Le maire indique qu'ils peuvent envoyer une plainte par écrit et le propriétaire fautif sera avisé par écrit et ensuite rencontré.

2019-05-98 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau, APPUYER par le conseiller Lucien Bouchard, ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée à 21h01.

Paul Viau
Maire

Sylvie Dubuc
Directrice générale et sec-trés

Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus ;

2019-05-82	2019-05-90	2019-05-95
2019-05-83	2019-05-91	2019-05-96
2019-05-84	2019-05-92	2019-05-97
2019-05-85	2019-05-93	2019-05-89
		2019-05-94